

A.A.R.S.

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10 000 Euros
Siège social : Lot n°20, ZA L'Espérance – 97215 RIVIERE SALEE
794 519 850 RCS FORT DE FRANCE

* * * *

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 24 DECEMBRE 2025

* * * *

E X T R A I T

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique,

Prenant acte que le mandat du commissaire aux comptes titulaire arrive à expiration à l'issue de cet exercice clos le 30 juin 2025 et que la société, prise à titre individuelle, n'a pas dépassé les seuils fixés par l'article D.821-172 du code de commerce, sur les deux derniers exercices, décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes titulaire.

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique,

Prenant acte que le mandat du commissaire aux comptes suppléant arrive à expiration à l'issue de cet exercice clos le 30 juin 2025, et que la société, prise à titre individuelle, n'a pas dépassé les seuils fixés par l'article D.821-172 du code de commerce, sur les deux derniers exercices, décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant.

SIXIEME DECISION

L'Associée unique,

Confère tous pouvoirs à la Présidence, ou à toute personne par elle désignée, à l'effet d'effectuer tous dépôts concernant les comptes annuels et confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi et les règlements.

Pour extrait certifié conforme,
Po/La Présidence

Monsieur Olivier CHARVET

